

Séminaire d'experts sur les moyens possibles de renforcer la participation des peuples autochtones aux travaux du Conseil des droits de l'homme

Note de synthèse (en date du 17 novembre 2022)

Date et lieu : Du 21 au 24 novembre 2022, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.
salle XXVI, Palais des Nations, Genève

Objectifs : Les objectifs du séminaire d'experts :

- Examiner les moyens possibles de renforcer la participation des peuples autochtones aux travaux du Conseil des droits de l'homme.
- Faire des recommandations résultant de la discussion et les soumettre au Conseil des droits de l'homme

Co-animateurs :

- **S. E. Mme Tine Mørch Smith**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentante Permanente de la Norvège auprès de l'ONUG
- **Mme Mariam Wallet Aboubakrine**, professeure auxiliaire, Université d'Ottawa, ancienne présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Déclarations d'ouverture :

- **Mme Peggy Hicks**, Directrice, Engagement thématique, Division des procédures spéciales et du droit au développement, HCDH
- **S.E. Mr. Federico Villegas**, Président du Conseil des droits de l'homme
- **S. E. Mme Tine Mørch Smith**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentante Permanente de la Norvège auprès de l'ONUG, co-animatrice
- **Mme Mariam Wallet Aboubakrine**, professeure auxiliaire, Université d'Ottawa, ancienne présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, co-animatrice
- **M. Binota Moy Dhamai**, Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA)
- **M. Darío José Mejía Montalvo**, Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones
- **M. José Francisco Calí Tzay**, Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (message vidéo)

Ordre du jour et programme : L'ordre du jour du séminaire ainsi que le programme des réunions seront publiés sur la page web du HCDH consacrée à l'atelier, à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/indigenous-peoples/expert-workshop-participation-indigenous-peoples-work-human-rights-council>

Résultat : Un rapport de synthèse sur la discussion et les recommandations qui en découlent sera préparé par le HCDH et soumis au Conseil avant sa 53e session.

Mandat : Ce séminaire d'experts de quatre jours a été mandaté par la résolution [48/11](#) du Conseil des droits de l'homme du 8 octobre 2021 (paragraphe 15).

Contributions écrites : Conformément au mandat donné par le Conseil des droits de l'homme au paragraphe 15 de sa résolution 48/11, le HCDH invite à soumettre des contributions écrites d'une longueur maximale de 2500 mots, en anglais, français ou espagnol, avant le 31 octobre 2022. Les contributions reçues après la date limite ne seront pas prises en compte. Sauf demande

contraire, toutes les soumissions seront affichées sur la page web du séminaire. Veuillez consulter : [Modalités de soumission des contributions écrites](#)

Format :

Le séminaire d'experts se tiendra du 21 au 24 novembre 2022 et consistera en 8 réunions d'une durée de 3 heures chacune.

Le séminaire d'experts comprendra des représentants des États et des représentants des peuples autochtones des sept régions socioculturelles déterminées pour assurer une large représentation des peuples autochtones du monde : Afrique ; Asie ; Amérique centrale et du Sud, et Caraïbes ; Arctique ; Europe centrale et orientale, Fédération de Russie, Asie centrale et Transcaucasie ; Amérique du Nord ; Pacifique (7 représentants des États et 7 représentants des peuples autochtones).

Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et d'autres organes pertinents des Nations Unies contribueront également au séminaire.

Le séminaire d'experts sera ouvert à la participation de représentants des États, des institutions nationales des droits de l'homme et de la société civile.

Au cours du séminaire, les mesures possibles nécessaires pour renforcer la participation des peuples autochtones aux réunions du Conseil des droits de l'homme, y compris les étapes procédurales et institutionnelles et les critères de sélection qui devraient être appliqués pour leur participation, seront discutées. Pour ce faire, la discussion sera structurée selon les quatre thèmes suivants :

- 1) **Lieux de participation** : sous cette rubrique, les participants discuteront de la possibilité pour les représentants et les institutions des peuples autochtones de participer aux réunions du Conseil des droits de l'homme, notamment au dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, aux sessions du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et aux discussions annuelles d'une demi-journée, aux panels et aux activités intersessions sur les droits des peuples autochtones.
- 2) **Modalités de participation** : sous cette rubrique, les participants évalueront les modalités selon lesquelles les peuples autochtones participent à d'autres mécanismes des Nations Unies, tels que le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et l'Instance permanente sur les questions autochtones, afin de voir si certains aspects de ces modalités pourraient être applicables aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Il s'agirait notamment du droit de prendre la parole à des heures précises, de présenter des observations écrites et de disposer de sièges adéquats. Les modalités de participation actuelles, ainsi que les procédures et pratiques du Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'ensemble des mesures de renforcement des institutions, seront également examinées.
- 3) **Mécanisme de sélection** : sous cette rubrique, les participants discuteront de la nature et de la composition d'un organe/mécanisme qui déterminera l'éligibilité des représentants et des institutions des peuples autochtones à l'accréditation, ainsi que des détails du processus.
- 4) **Critères de sélection** : sous cette rubrique, les participants discuteront des critères permettant de déterminer l'éligibilité des représentants et des institutions des peuples autochtones à l'accréditation en tant que tels ; le type d'institutions des peuples autochtones pouvant prétendre à une nouvelle catégorie de participation et la désignation de représentants individuels des peuples autochtones.

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe,

chinois, espagnol, français et russe).

Inscription : Les demandes d'inscription au séminaire d'experts doivent être faites en ligne, via la **plateforme Indico**, à l'adresse suivante : [Demande d'inscription en ligne](#)

Veuillez prévoir un délai minimum de trois jours ouvrables pour le traitement de votre demande. L'inscription restera ouverte jusqu'à **10 heures, heure de Genève, le vendredi 18 novembre 2022.**

Historique du processus : Depuis l'adoption de la résolution [69/2](#) intitulée Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale connue sous le nom de Conférence mondiale sur les peuples autochtones, l'Assemblée générale a examiné comment permettre la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution [70/232](#), a demandé au Président de l'Assemblée générale de mener des consultations sur cette question et de préparer une compilation des opinions exprimées lors des consultations, qui se trouve dans le document [A/70/990](#). En 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution [71/321](#) intitulée Renforcer la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions des organes compétents des Nations Unies sur les questions qui les concernent, qui a lancé un processus sur cette question qui est en cours.

Le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution [39/13](#) dans laquelle il a décidé de tenir un dialogue interactif intersessions d'une demi-journée et la résolution [42/19](#) dans laquelle il a décidé de tenir une table ronde intersessions sur les moyens de renforcer la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions du Conseil des droits de l'homme sur les questions les concernant. Les rapports de synthèse du dialogue interactif intersessions d'une demi-journée et de la table ronde intersessions figurent respectivement dans les documents [A/HRC/44/35](#) et [A/HRC/49/69](#).

Document de référence :

- Résolution [39/13](#) du Conseil des droits de l'homme du 28 septembre 2018 sur les droits de l'homme et les peuples autochtones
- Résolution [42/19](#) du Conseil des droits de l'homme du 8 octobre 2019 sur les droits de l'homme et les peuples autochtones
- Résolution [45/12](#) du Conseil des droits de l'homme du 9 octobre 2020 sur les droits de l'homme et les peuples autochtones.
- Résolution [48/11](#) du Conseil des droits de l'homme du 8 octobre 2021 sur les droits de l'homme et les peuples autochtones.
- Résolution [33/25](#) du Conseil des droits de l'homme du 30 septembre 2016 sur le mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.
- Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale connue sous le nom de Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolution [69/2](#) de l'Assemblée générale du 22 septembre 2014).
- Résolution [70/232](#) de l'Assemblée générale du 23 décembre 2015 sur les droits des peuples autochtones.
- Compilation de vues sur les mesures possibles nécessaires pour permettre la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions pertinentes des Nations Unies sur les questions qui les concernent, et sur les bonnes pratiques au sein des Nations Unies concernant la participation des peuples autochtones (Note du Président de l'Assemblée générale [A/70/990](#) du 25 juillet 2016).
- Résolution [71/321](#) de l'Assemblée générale du 8 septembre 2017 sur le renforcement de la participation des représentants et institutions des peuples autochtones aux réunions des organes compétents de l'ONU sur les questions les concernant.

- Président de l'Assemblée générale, [Résumé de la deuxième audience interactive informelle avec les peuples autochtones sur le renforcement de la participation des peuples autochtones aux Nations Unies](#) du 25 avril 2019.
- Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions des organes compétents des Nations Unies sur les questions qui les concernent [75/255](#) du 27 juillet 2020.
- Rapport de synthèse du dialogue interactif intersessions du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les moyens de renforcer la participation des représentants et des institutions des peuples autochtones aux réunions du Conseil des droits de l'homme sur les questions les concernant [A/HRC/44/35](#) du 8 avril 2020.
- Rapport de la table ronde intersessions du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les moyens de renforcer la participation des représentants et institutions des peuples autochtones aux réunions du Conseil des droits de l'homme consacrées aux questions qui les concernent [A/HRC/49/69](#) du 11 janvier 2022
- Page web du Département des affaires économiques et sociales sur la participation des peuples autochtones aux Nations unies : <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/participation-of-indigenous-peoples-at-the-united-nations.html>.
